



Le plan performance énergétique 2009-2013 des exploitations agricoles



L'énergie :

un enjeu économique et environnemental majeur pour notre agriculture

L'enjeu économique...

Fioul des tracteurs, électricité pour le chauffage et la ventilation des bâtiments d'élevage, chauffage des serres, séchage des fourrages, irrigation : l'énergie est un élément essentiel pour la production agricole. Par ailleurs, les agriculteurs utilisent des produits (aliments pour leur bétail, engrais, etc.) dont la fabrication et le transport ont un coût énergétique important qui au final pèse sur le budget des exploitations agricoles.

Réduire la facture énergétique conditionne la viabilité et la pérennité économique des exploitations agricoles dans un contexte mondial où les prix des énergies fossiles (pétrole, gaz) sont très volatils et s'orientent à long terme vers des hausses.

...et l'enjeu environnemental

Traduction concrète de l'objectif du Grenelle de l'environnement visant « à accroître la maîtrise énergétique des exploitations afin d'atteindre un taux de 30 % d'exploitations agricoles à faible dépendance énergétique d'ici 2013 », le plan performance énergétique des exploitations agricoles contribue ainsi au changement de modèle énergétique et à la lutte contre le changement climatique.



Le plan performance énergétique

Le plan performance énergétique du ministère de l'agriculture et de la pêche, préparé en concertation avec la profession agricole, a pour objectif d'améliorer l'efficacité énergétique globale des exploitations agricoles. Il bénéficie de l'engagement de partenaires, notamment du secteur énergétique.

Le plan performance énergétique se fonde sur un large développement des diagnostics de performance énergétique des exploitations. Dans chaque exploitation seront identifiées les améliorations possibles (économies d'énergie, modifications des pratiques agricoles). Seront également détectées les possibilités de produire des énergies renouvelables. Les pratiques permettant de réduire la consommation (réglages des tracteurs, conduite économe) seront encouragées. Les équipements utilisant moins d'énergie seront promus. Ce plan sera complété par de la recherche et de l'innovation.

Financement

Le plan performance énergétique bénéficie pour 2009 d'une enveloppe de 35 M d'euros, dont 30 au titre du plan de relance de l'économie, **contribuant à la réalisation des diagnostics énergétiques et d'un certain nombre d'investissements destinés à améliorer l'efficacité énergétique des exploitations agricoles.**

Un dispositif unique de financement abondé par des crédits nationaux et européens, fixe la liste des investissements éligibles et des conditions d'accès pour les agriculteurs. Les dossiers de demande sont disponibles dans les directions départementales de l'agriculture (DDAF et DDEA).



Les 8 axes du plan performance énergétique 2009-2013

- Mieux évaluer le bilan énergétique des exploitations agricoles.
- Diffuser massivement les diagnostics d'énergie.
- Améliorer l'efficacité énergétique de l'agroéquipement.
- Améliorer l'efficacité énergétique des productions agricoles.
- Promouvoir la production d'énergies renouvelables.
- Prendre en compte les spécificités des DOM.
- Promouvoir la recherche et l'innovation.
- Organiser le suivi national du plan et sa déclinaison territoriale et communiquer sur l'amélioration de la performance énergétique.

Le diagnostic de performance énergétique : c'est quoi ?

Le diagnostic de performance énergétique comporte un état des lieux de la consommation d'énergie directe et indirecte. Il permet surtout d'identifier les marges de progrès et les actions que les agriculteurs peuvent réaliser pour améliorer la performance énergétique de leur exploitation, de leur production, de leur matériel ou de leurs bâtiments.

Ces actions peuvent porter sur :

- l'adoption de pratiques plus économes en énergie (adapter l'usage des machines agricoles, choisir des cultures moins gourmandes en énergie et en engrais azotés...) ;
- le choix d'équipements (machines et bâtiments), qui nécessitent moins d'énergie ;
- l'opportunité pour certaines exploitations de produire leur propre énergie renouvelable.

Le diagnostic de performance énergétique doit être effectué sur l'exploitation par des personnes compétentes inscrites sur une liste départementale, à partir d'un cahier des charges validé par l'administration.

L'objectif retenu par le plan performance énergétique est de réaliser quelque 100 000 diagnostics d'ici 2013.

Quels investissements peuvent être subventionnés ?

- Les équipements d'économie d'énergie (matériaux d'isolation des bâtiments, équipements dans les blocs de traite pour refroidir le lait et en récupérer la chaleur, échangeurs thermiques...)
- Les équipements de production d'énergies renouvelables (chauffe-eau solaire, séchage solaire des fourrages, chaudières à biomasse, pompes à chaleur,...)
- Les bancs d'essai de tracteurs. La consommation de fioul peut être significativement diminuée par le contrôle et le réglage des machines agricoles.
- Les unités de méthanisation de la biomasse, notamment des effluents d'élevage.